



# "Les Amis de Saint-Brevin"

*ASSOCIATION agréée par arrêté préfectoral  
pour la protection de l'Environnement*

## **SYNTHESE DES ASB SUR LA CONCERTATION DU REAMENAGEMENT DU BID PADIOLEAU**

### **PREAMBULE**

Ce projet d'intérêt public pour notre ville, aurait mérité d'être intégré à un projet d'ensemble "**l'aménagement du front de mer de Saint Brevin**", pour permettre une véritable cohérence, une continuité et une harmonisation de notre bord de mer.

Dans cette attente, il serait opportun de prolonger deux liaisons (même si cela doit ce faire dans des tranches successives), notamment en ce qui concerne **le sentier côtier** : vers le "**Pointeau**" (en particulier aménagement des zones de la Courance) et vers la "Duchesse Anne".

Dans ce même esprit, **le réaménagement des axes entre le front de mer et le centre ville** est indispensable, afin d'assurer une certaine cohérence (réaliser une promenade piétonne et une piste cyclable de la place de la victoire au front de mer).

Les propositions qui suivent présentent la synthèse des avis des adhérents des Amis de Saint- Brévin.

### **QUEL PROJET, QUELS ENJEUX**

Le souhait est d'avoir un ensemble convivial de détente, accessible à tous, et tourné vers l'océan. Ce projet doit aussi révéler la beauté naturelle des lieux et souligner le côté **balnéaire**.

Les principaux enjeux :

- Meilleur partage de l'espace public qui favorise une ville piétonne et vélo, avec des circuits distincts,
- Favoriser le lien centre ville et front de mer.

Ce lieu pourrait recevoir, avec des aménagements adaptés, durant certaines périodes de l'année , des expositions photos extérieures thématiques (ex la Gacilly).

## **ARCHITECTURE D'ENSEMBLE**

### **Intégration**

Les lots issus de la concession de la plage des pins doivent s'intégrer sur le plan architectural au projet Padioleau ( faire un projet d'ensemble plage et "bld Padioleau).

Les descentes de plage devront être adaptées au PMR, en bois si possible avec un prolongement de plusieurs dizaines de mètres sur la plage.

Prévoir des passerelles en bois, pour passer les " bras d'écoulement" des eaux pluviales afin d'atteindre la plage qui se forme à l' ouest de ces écoulements.

**Quelle plage ?** une plage accueillant cabines de plage, transat et parasol et jeux de plage est souhaitée. Au niveau des anciens "rochers du bourg" positionner des jeux de plage constitués de bois (résistant aux aléas marins) pour assurer une animation permanente pour les petits et grands (cf dispositifs de Saint Nazaire).

Les ASB s'interrogent sur le besoin de laisser la végétation naturelle envahir la plage ou de réaliser un entretien minimum et localisé avec une maîtrise de cette végétation au détriment de la plage sauvage.

### **Vison d'ensemble**

Eviter les symétries , lignes droites et perpendiculaires. Mettre des ilots de végétation pour couper la rectitude des lignes.

### **Commerces saisonniers**

Prévoir sur cet ensemble (hors plage), entre les ilots de végétation, l'emplacement de commerces saisonniers aménagés (électricité...poubelles enterrés) avec une charte architecturale reprenant celle définie pour les lots des plages de l'océan. Un protocole de gestion stricte de ces commerces doit être mis en place pour éviter tous débordements.

Les commerces (dont certains sous forme de Kiosque) de types: buvettes, glaciers, crêperie, viennoiserie, petite restauration, pour le besoin touristique sont aussi nécessaires pour la mise en valeur de la " Loire à Vélo".

## **AMENAGEMENTS PARTICULIERS**

Au niveau de l'ancre de Marine (analyser l'intérêt de la conserver à cet emplacement) réaliser un promontoire qui s'étend sur la plage en terrasse (dizaines de mètres) pour en faire un square (cf square Bellevue de la Bernerie en Retz).

Au niveau du blockaus de la Michelière, une étude pourrait être engagée . Le but serait de le dégager en partie pour l'exploiter comme un Belvédère et habiller certaines parois de surfaces réfléchissantes ( Cf le toit de la cité de la musique à Paris).

Créer du côté de la Michelière des WC et réaménager de façon esthétique les WC existant, le poste de secours ( coté Branly). Prévoir une aire de douches (stylisée).

Etudier la possibilité d'aménager coté poste de secours une piscine d'eau salée (non couverte) voir (d'Esbjerg au Danemark).

## PROMENADE ET PERSPECTIVE

Quatre espaces dédiés et séparés en partant du côté mer :

En premier plan coté mer : Créer une large promenade pour piétons uniquement, en Pelletage Bois (**si non glissant**) ou à défaut avec un revêtement non imperméabilisé esthétique de type enrobé drainant.

En deuxième plan : Dessiner des ilots de végétation qui intègrent bancs, et points de détente (cf aménagement de Saint Nazaire). Des espaces de repos ombre et semi ombre. Des matériaux écologiques sont à utiliser pour matérialiser les séparations.

En troisième plan : Réaliser une piste cyclable (donc sécurisée) à double sens (autorisée aux trottinettes et rollers).

En quatrième plan : Créer une voirie pour les véhicules.

Aménager la promenade piétons avec un éclairage d'ambiance avec spots au sol et la piste cyclable avec un éclairage (à led).

Réaliser une main courante sur la promenade piétons, ( cf celle sur sentier côtier de Mindin) à la place des murets actuels pour permettre une vue dégagée sur la mer ( si ce scénario est **compatible du PPRL**). Si non, prévoir d'autres scénarii qui permettent une vue dégager sur la mer.

## PARKING

Prévoir deux à trois points de stationnement vélos ( non couvert).

Les parkings voitures seront à réaliser de préférence d'un seul coté en ilots végétalisés, avec un nombre réduit d'emplacement par rapport à l'existant. Pour le visuel des cyclistes et des promeneurs il est préférable de localiser les parkings du côté des immeubles.

Prévoir des bornes de recharge électrique pour les véhicules et les vélos électriques.

Disposer des bornes WIFI, pour faciliter les liens numériques (informations touristiques, de sécurité....).

## VOIERIE

Requalifier la voirie conforme au PAVE, à **sens unique** (Mindin vers l' océan) afin de diminuer son emprise sur l'ensemble du projet (**scénario prioritaire**). A défaut, créer un sens unique sur la partie la plus approprié du Boulevard (le but étant de faire cohabiter harmonieusement, piste cyclable, large promenade piétonne, un parking voiture le plus réduit possible et de diminuer la circulation).

Créer une zone limité à 30 KM/h et zone de rencontre pour certains endroits (niveau ancre de Marine actuel).

## **PLAN DE CIRCULATION**

Le projet doit inévitablement s'accompagner d'une évolution du plan de circulation qui permettra aussi de pallier les contraintes actuelles qui rendent difficiles les accès venant de l'Océan ( Avenue de la Michelière et rue de Chassagne en sens interdit) et du nord (bretelle du pont Renaud).

Dans ce contexte, le fléchage indiquant les directions (Océan centre, Mindin, les Pins centre, St Nazaire, Pornic...) doit être adapté à ce nouveau plan de circulation.

## **VEGETATION**

Végétaliser le bord de mer avec des plantes qui exigent peu d'eau et un entretien minimal (les vivaces plantes grasses et graminées de bord de mer), favoriser les arbustes (lauriers roses, tamarix). Quelques Yucca, Pins parasols et palmiers (pour l'ornement).

Prévoir des plantes en pot (en couleur) sur les points d'intérêt.

Globalement, choisir des plantes qui attirent le moins possible les insectes.

Réduire au stricte besoin les pelouses.

## **MOBILIER**

Harmoniser le mobilier urbain, les bancs et transats avec ceux de l'océan, prévoir des poubelles stylisées "Saint brevin" comme celles existantes.

Installer suffisamment de sièges et de poubelles permettant le tri sélectif.

## **AMENAGEMENT A EVITER**

Sur cet ensemble éviter : aire de jeux ( sauf sur la plage) et aire de pique nique qui seront à créer dans d'autres zones bien définies.

## **COMMUNICATION SUR LE PROJET**

Prévoir une vidéo expliquant le projet avec les différents aménagements envisagés.